



## Commandement de payer suite à la condamnation du tribunal

Par galou31\_old, le 30/05/2007 à 15:48

Bonjour,

Je vous contacte car j'aimerais connaître (rapidement) les démarches à effectuer concernant le problème auquel je fait face :

Je reçois ce jour un acte d'huissier émanant de mon ex-mari qui me demande le paiement d'une condamnation datant du 14/09/2004.

En effet, il m'avait alors cité à comparaître devant le tribunal correctionnel et j'avais été condamné à payer 250+400€ de dommages et intérêts.

Mon ex-mari de m'a jamais relancé, et je reçois aujourd'hui un commandement de payer de plus de 800€ dont environ 200 d'intérêts.

D'autre part, j'ai un dossier de surendettement à la banque de France et cette dette n'y pas été incluse mon ex-mari ne s'étant pas manifesté.

L'huissier me demande de régler sous 8 jours les 800€ sans quoi il saisira mes biens.

Que puis-je faire ?

Merci de votre réponse rapide, je suis dans une situation délicate.

Mme Binet